

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 JUIN 2023

### **N° 2023-250 SENTIER D'AMANÉA - CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE - MAÎTRISE D'OEUVRE**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la passerelle du Sentier d'Amanéa, la Présidente retient la proposition de l'entreprise ESTB pour un montant de 9 800,00 € HT.

À CHANTONNAY, le 23 juin 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

*#signature#*

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 23/06/2023.